

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Drailant, pour faire évoluer le zonage des parcelles AC 41 et AC 347, afin de créer des terrains devant accueillir des gens du voyage en voie de sédentarisation

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération en date du 22 février 2021,

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique, durant trente-deux jours consécutifs, du vendredi 19 mars 2021 à partir de 9h au lundi 19 avril 2021 à 17h inclus sur le projet de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de DRAILLANT, afin de faire évoluer le zonage, pour permettre la création de terrain devant accueillir des gens du voyage en voie de sédentarisation.

Madame Françoise LARROQUE, Ingénieur Conseil en Environnement en retraite, a été désignée par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Les pièces des dossiers, et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de DRAILLANT aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les dossiers d'enquête publique seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.thononagglo.fr/> à la rubrique Urbanisme (mise à jour régulière)

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du Code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la Mairie de DRAILLANT durant les heures d'ouverture indiquées ci-dessous et un registre dématérialisé sera disponible sur le lien suivant : <https://www.thononagglo.fr/> à la rubrique Urbanisme afin qu'il puisse prendre connaissance sous format dématérialisé du dossier d'enquête publique et formuler ses observations.

Les observations, propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- Par courrier, jusqu'au lundi 19 avril 2021 à 17h (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie de DRAILLANT – COMMISSAIRE ENQUETEUR – OBJET (Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de DRAILLANT) – 1305, Route du Prieuré, 74550 DRAILLANT avec la mention [NE PAS OUVRIR]
- Par voie électronique, jusqu'au lundi 19 avril 2021 à 17h à l'adresse suivante : urbanisme@thononagglo.fr en indiquant comme objet : « enquête publique – procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de DRAILLANT »

Les observations émises par courriel et sur les registres papiers seront consultables et accessibles sur le lien suivant <https://www.thononagglo.fr/> à la rubrique Urbanisme

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de DRAILLANT pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le vendredi 19 mars 2021, de 9h à 12h ;
- Le samedi 27 mars 2021 de 8h30 à 11h30 ;
- Le lundi 19 avril 2021 de 13h30 à 16h30 ;

A l'issue de l'enquête, des copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de DRAILLANT pour y être tenues, sans délai dès leur réception, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Elles seront également publiées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.thononagglo.fr/> à la rubrique Urbanisme.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le Président de Thonon Agglomération

MAIRIE DE DRAILLANT
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC (sauf jours fériés)
Lundi et Mardi : de 13h30 à 17h
Mercredi : de 9h à 12h
Vendredi : de 14h à 18h